



2023/003

Commune de LEGLANTIERS
6, Grande Rue 60420 LEGLANTIERS
■ 03.44.51.81.74
■ mairiedeleglantiers@orange.fr

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 19/10/2023

Nombre de conseillers en exercice : 14	Nombre de conseillers votants : 14
Nombre de conseillers présents : 11	Date de convocation : 13 Octobre 2023
Nombre de conseillers représentés : 3	Date d'affichage : 19 Octobre 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans l'annexe de la Mairie (ancienne école), le *Jeudi 19 Octobre 2023 à 19h30* sous la présidence de Mr Julien BONNEMENT, le Maire,

Etaient présents : Mme Paméla CRAPPIER, Mr Mathieu DENIS, Mr Julien THOMAS, Mme Laetitia LEPHAY, Mme Joëlle BONNEMENT, Mr Didier JEKO, Mme Carine LESTRAT, Mr Gauthier BONNEMENT, Mr Maximilien DEVISSCHER et Mr Jean-François BLANCK.

Etaient absents et a donné pouvoir à : Mr Arnaud GLINEUR a donné pouvoir à Mr Julien BONNEMENT.
Mr Frédéric RAIMBAUX a donné pouvoir à Mr Gauthier BONNEMENT.
Mme Caroline GINON a donné pouvoir à Mme Carine LESTRAT.

Secrétaire de séance : Mme Jocya BRETIN

Délibération n°1 du 19/10/2023 - Noël 2023 des enfants et des adolescents de la commune

Le Maire expose au Conseil Municipal le déroulement de la distribution des cadeaux de Noël 2023 pour les enfants et des Shopping Pass pour les adolescents de la commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de valider les montants suivants :

- la commande des cadeaux à la Société HELFRICH, pour un montant de 1 674,32 € TTC pour les enfants de 0 à 10 ans,
 - la commande des bons cadeaux (Shopping Pass), pour un montant de 1 392,00 € TTC pour les adolescents de 11 à 14 ans.
- *****

Délibération n°2 du 19/10/2023 - Colis des anciens et personnel communal pour Noël 2023

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide de valider le devis de la Société « HELFRICH » présenté, à savoir :

- colis pour un montant de 2 499,60 € TTC (2 312,40 € TTC + 91,20 € TTC + 96,00 € TTC).

Colis destiné aux administrés de plus de 62 ans ainsi qu'au personnel communal.

Délibération n°3 du 19/10/2023 - Travaux pour le remplacement des volets roulants à la salle des fêtes de Léglantiers

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de changer les volets roulants de la salle des fêtes qui sont devenus vétustes.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- VALIDE** le devis de l'entreprise VAN ELSUWE, pour un montant de 7 860,07 € HT soit de 9 432,08 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire :

- à signer le devis et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci,
- à programmer les travaux sur Janvier 2024.

Les travaux seront actés au Budget 2024.

Délibération n°4 du 19/10/2023 - Travaux de jointoientement des pavés de caniveaux sur la commune

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, la détérioration importante des joints des caniveaux de la commune sur les parties en pavés, des infiltrations sont importantes. Le but est de gérer les eaux pluviales en effectuant un revêtement perméable des joints et pavés poreux. Des subventions du Département sont possibles.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

VALIDE le devis de l'entreprise LABBE, pour un montant de 18 000,00 € HT soit de 21 600,00 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise, Monsieur le Maire :

- à signer le devis et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de celui-ci,
- à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Oise,
- de programmer les travaux sur 2024.

Les travaux seront actés au Budget 2024, en investissement.

Délibération n°5 du 19/10/2023 - Demande de subvention au Département de l'Oise pour les travaux de jointoientement des pavés de caniveaux

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, la détérioration importante des joints des caniveaux de la commune sur les parties en pavés, des infiltrations sont importantes. Le but est de gérer les eaux pluviales en effectuant un revêtement perméable des joints et pavés poreux.

Vu la situation financière de la Commune ne permettant pas d'assumer cet investissement sans aide, sollicite une subvention au Département de l'Oise.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite la subvention au Département de l'Oise, comme présenté dans le tableau de financement et, décide d'inscrire ces travaux sur le budget 2024, en section d'investissement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût total des travaux HT	100%	18 000,00 €
Part du Département de l'Oise	42% + 15%	10 260,00 €
Part communale	43%	7 740,00 €

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire, de déposer un dossier de subvention auprès du Département de l'Oise. Ces travaux seront prévus à 2024.

Délibération n°6 du 19/10/2023 - Décision modificative n°1

Monsieur le Maire présente le projet de décision modificative n°1 du budget communal 2023 pour insuffisance de crédits.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, et vote les opérations suivantes :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap. / Art	Montant	Chap. / Art	Montant
16/1641	1 000,00 €	021	1 000,00 €
	1 000,00 €		1 000,00 €

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chap. / Art	Montant	Chap. / Art	Montant
011/61558	-1 000,00 €		
011/60624	-1 000,00 €		
66/66111	1 000,00 €		
023	1 000,00 €		
	0,00 €		0,00 €

Délibération n°7 du 19/10/2023 - Sortie des ainés de la commune à NOYON pour une visite guidée puis à NESLE au P'TIT Baltar pour un repas dansant

Monsieur le Maire informe que le Conseil Municipal, que la sortie des ainés de LÉGLANTIER, proposée par la Commission des Fêtes et de l'Action Sociale, aura lieu le Jeudi 16 Novembre 2023, elle débutera par une visite guidée de NOYON puis un repas dansant, à NESLE au P'TIT Baltar.

Le prix est de 72,00 € par personnes.

Que de devis reçu de chez ACARY TRANSDEV pour le transport en car, s'élève à 785,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ces montants et, les votes à l'unanimité. Les travaux seront actés au Budget 2024, en investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h00.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/06/2023

Délibération n°1 du 19/10/2023	Noël 2023 des enfants et des adolescents de la commune.
Délibération n°2 du 19/10/2023	Colis des anciens et personnel communal pour Noël 2023.
Délibération n°3 du 10/10/2023	Travaux pour le remplacement des volets roulants à la salle des fêtes de Léglantiers.
Délibération n°4 du 10/10/2023	Travaux de jointolement des pavés de caniveaux sur la commune.
Délibération n°5 du 10/10/2023	Demande de subvention au Département de l'Oise pour les travaux de jointolement des pavés de caniveaux.
Délibération n°6 du 10/10/2023	Décision modificative n°1.
Délibération n°7 du 10/10/2023	Sortie des ainés de la commune à NOYON pour une visite guidée puis à NESLE au P'TIT Baltar pour un repas dansant.